



**COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU JEUDI 12 AVRIL 2018**

Le jeudi 12 avril 2018 à 20h00, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocations à eux adressée, le vendredi 06 avril et le mardi 11 avril par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AMORY, BOHBOT, Mmes BARANDA, BROSEL, MM. CHERFA, CHICHE, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mmes GAUTREAU, GUY, JEMNI, M. JOMIER, Mmes KONE, LANIESSE, MM. LAPEYRE, MADEC, Mmes MERZI, MINDAY, MM. NAWROCKI, NORDMAN, PENINO, Mmes RICHARD, SOLANS, M. WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. AHOUDIAN à M. NORDMAN, Mme FILOCHE à M. DAGNAUD, M. LERT à Mme SOLANS, Mme MALAI à Mme MINDAY, M. THÉBAULT à Mme KONÉ.

Absent-e-s excusé-e-s :

Mme DAREAU, M. GIANNESINI, Mmes, GRAPIN-DAGORNO, HOLLARD, MM. JOURNO, KOCH, M. MABILEAU, Mmes MALAI, Mmes Mme ONGHENA, POUDIOT, M. TINTI.

M. GAU et Mme GAILLANNE sont entrés au point 5 de l'ordre du jour. Ils n'ont donc pas voté les points 1 à 4.

M. CHERFA est entré au point 15 de l'ordre du jour, il n'a donc pas voté les points 1 à 14.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD ouvre la séance en saluant le public qui a rejoint l'assemblée pour assister aux délibérations et précise qu'en raison des vacances scolaires qui démarrent la semaine prochaine, la tenue du conseil d'arrondissement est anticipée par rapport à l'agenda habituel. Par ailleurs, une fois l'ordre du jour complémentaire adopté, les délibérations pourront se faire dans des conditions normales.

Trois Présidents de groupes sont excusés : Mme Anne-Constance ONGHENA, MM. Dan LERT et Sergio TINTI.

M. DAGNAUD a le plaisir de présenter et d'accueillir une partie de la nouvelle équipe de la Direction générale des services de la Mairie du 19^e arrondissement, M. Yves ROBERT, Directeur général, qui prendra ses fonctions le 16 avril prochain, et M. Arnaud JANVRIN, Directeur général adjoint, en poste depuis une dizaine de jours. Pour les fonctions budgétaires et des marchés, le recrutement de la seconde Directrice générale adjointe est en cours. Pour rappel, seules les délibérations qui ont fait l'objet d'inscriptions préalables sont évoquées en séance, les autres seront adoptées à l'issue des échanges.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. D192018016 Adoption de la procédure d'urgence pour la séance du conseil d'arrondissement du 12 avril 2018

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le compte-rendu au vote.

Le compte-rendu de la séance du 06 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192018013 Désignation secrétaire de séance du 12 avril 2018

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. GAU.

M. DAGNAUD propose à Mme LANIESSÉ, benjamine des élu-es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. LANIESSÉ accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Mme LANIESSÉ est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

3. D192018014 Adoption Compte rendu de la séance du 06 mars 2018

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le compte-rendu au vote.

Le compte-rendu de la séance du 06 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

4. 2018 DLH 60 Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition.

Élu-es ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BOHBOT, M. MADEC.

Pour M. BOHBOT, ce projet de délibération vise à mettre en œuvre un dispositif pour prélever, en amont, des logements sur le contingent Ville pour des relogements en cas de périls, sinistres, catastrophes, habitats insalubres, habitations ou démolitions.

Le contingent de la Ville de Paris représente 4 000 logements remis chaque année à disposition par les bailleurs sociaux, répartis à part égale entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissements. M. BOHBOT et son groupe craignent qu'il s'agisse d'un prélèvement supplémentaire de logements au détriment des contingents des mairies d'arrondissements et notamment de la mairie du 19^{ème}. L'exposé des motifs présente des zones d'ombre problématiques où il est évoqué un besoin d'environ 700 logements sur plusieurs années, et qui sont liés à des opérations apparemment localisées dans les 13^e et 20^e arrondissements. M. BOHBOT est dubitatif, non sur la finalité de l'opération qui vise à reloger des gens dans le besoin mais sur le risque de voir les mairies d'arrondissements limiter encore un peu plus leur capacité à pouvoir attribuer des logements sociaux.

M. MADEC rectifie les propos de M. BOHBOT en rappelant que ce sont les bailleurs qui attribuent les logements sociaux et non les mairies d'arrondissement qui ont seulement un droit de proposition. Depuis le début de cette mandature, la Maire de Paris, son adjoint chargé du logement ainsi que les bailleurs ont lancé des plans de réhabilitation très ambitieux, notamment sur le patrimoine ancien, appelé HBM (Logements d'Habitations Bon Marché, appelés ainsi jusqu'en 1950). Pour les restructurations, il faut trouver des opérations tiroirs et des relogements temporaires car il n'est plus possible de faire des opérations lourdes en milieu occupé. Rien que dans l'arrondissement, ce sont plusieurs centaines de logements qui sont neutralisés à cet effet. Part ailleurs, il y a quelques opérations NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine) dans Paris et éventuellement dans le 19^e arrondissement. Il est envisagé d'alimenter ce dispositif à hauteur de 40 logements par an répartis sur l'ensemble des arrondissements de la Capitale, ce qui n'est pas très significatif.

Afin de mieux cerner ce qui vient d'être évoqué, M. DAGNAUD précise :

1° que ce ne sont pas les relogements d'urgence qui sont visés mais ceux qui accompagnent des opérations lourdes de requalification/rénovation s'inscrivant dans le cadre de NPRU ou dans des opérations Plan Climat plus classiques.

2° La crainte, toute légitime, selon laquelle le contingent qui revient au 19^{ème} arrondissement soit trop sévèrement impacté se doit d'être levée. L'idée étant de mutualiser les logements neutralisés sur l'ensemble des arrondissements parisiens afin de partager l'effort. Dans cet arrondissement, il y a plus de 35 % de logements relevant du parc social. Lorsqu'on a besoin de neutraliser des logements pour reloger des locataires en place pour procéder à des opérations de rénovation et de mise aux normes, il est juste de ne pas seulement mobiliser les moyens de l'arrondissement mais de pouvoir mutualiser à l'échelle de Paris, e.g., par exemple comme sur la Cité rouge, avenue Mathurin Moreau/ rue des Chauffourniers qui a nécessité le déplacement cage par cage des locataires en place pour permettre les travaux dans les appartements. C'est donc cet effort-là qu'il est proposé d'organiser et de mutualiser.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
-

[Entrée de M. GAU et de Mme GAILLANNE]

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

5. D192018015 Adoption du compte administratif de l'état spécial du 19e pour l'exercice 2017

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI, M. BOHBOT

Mme JEMNI constate que le compte administratif pour l'exercice 2017 affiche :

- un taux d'exécution des crédits atteignant au global 89 %.
- La dotation de gestion locale, avec un taux d'exécution de plus de 91 % démontre que le budget alloué au 19^{ème} arrondissement pour ses équipements de proximité est provisionné de façon sincère. Comme cela avait été abordé par la totalité des arrondissements lors de la commission dédiée au budget supplémentaire, la fiabilité de la prévision des fluides est encore complexe. En effet, si la prévision de la consommation d'eau a été mieux évaluée pour l'année 2017, notamment dans les écoles, la consommation d'électricité connaît, en revanche, un déficit d'exécution de plus de 235 000 €. Ce cas de figure est identique pour les piscines avec des reports importants sur l'électricité et le chauffage alors que pour l'année 2016 ces prévisions avaient été relativement justes. De ce fait, cette année, le montant des reports est donc important et il convient de noter que sur les 2 millions d'euros concernés, 44 % concernent des dépenses engagées en 2017 n'ayant pu être réglées avant la clôture de l'exercice budgétaire.
- La dotation d'investissement, l'exécution budgétaire est en légère hausse et représente 43 % pour l'exercice 2017 alors que pour 2016 elle n'était que de 37 %. Ce faible pourcentage s'explique par les nombreux chantiers de travaux et d'aménagement qu'ont amenés les diverses directions déconcentrées opérationnelles mobilisant différents budgets dont le budget participatif.

Mme JEMNI remercie la Direction générale des services, l'État spécial et M. Arnaud JANVRIN pour son aide à la préparation de ce bilan financier.

M. BOHBOT objecte les arguments qui viennent d'être énoncés, selon lesquels le compte augmenterait chaque année. Si les crédits ouverts augmentent chaque année, ils sont passés de 16,4 M€ en 2015 à 17,6 M€ en 2017, soit une progression de 7 % en 2 ans. On laisse à penser que les moyens alloués à la mairie d'arrondissement progressent mais il en va autrement de la réalité : dans le document communiqué, il est à constater que la dépense engagée, celle correspondant à une charge à payer et qui mesure la réalité de la dépense, n'a pas évolué depuis 3 ans. Sur les chiffres fournis, la dépense annuelle de l'État spécial plafonne autour de 15,5 M€. C'est 15,7 M€ pour 2015 et 2016 et 15,6 M€ en 2017. Ce qui occasionne un report important de 2 M€ en 2017 au lieu d'1,3 M€ pour 2015. En fait, la contrainte imposée des 15,5 M€ oblige de ne pas dépenser plus d'argent que les années passées.

Mme JEMNI répond qu'au fil des années, les équipements de proximité de l'arrondissement sont en augmentation et par conséquent, les crédits aussi. Pour ce qui concerne le taux d'exécution global de 89 %, il est en baisse par rapport à celui de l'année précédente, en partie pour des raisons humaines où il y a eu un taux de rotation important au niveau du personnel.

Mme JEMNI marque son désaccord avec M. BOHBOT sur ses propos concernant la barre imposée des 15 M€ sur les 17 M€ alloués.

M. DAGNAUD ajoute un élément convergeant selon lequel il est plus intéressant de réfléchir en termes d'efficacité de la dépense publique. Avec le temps, on a appris que l'évaluation de la dépense publique ne se réduisait pas au constat des progressions et des diminutions.

Mme JEMNI soumet le projet de vœu au vote.

Le compte rendu administratif mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 2 (M BOHBOT, Mme LANIESSE)
- Nombre d'abstentions : 0
- M. DAGNAUD ne participe pas au vote.

[Mme JEMNI lève la séance afin de permettre le retour de Monsieur le Maire]

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

6. 2018 DASCO 24 Subventions (1.008.409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des Temps d'Activités Périscolaires

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MERZI, M. BOHBOT

Pour mémoire, Mme MERZI rappelle que les ateliers TAP se déroulent chaque semaine, le mardi et le vendredi et concernent respectivement près de 110 000 élèves sur Paris et 14 000 en écoles maternelles et élémentaires sur le 19^{ème} arrondissement. Par ailleurs, ce sont 16 500 ateliers qui sont encadrés à un rythme hebdomadaire par plus de 15 000 adultes correspondant à un investissement important de la Ville de Paris soit près de 200 M€ de budget annuel, dont une grosse part dédiée à la masse salariale.

Lancé en 2016, le nouveau marché TAP a pour objectif de mobiliser les associations en capacité d'animer des ateliers sur l'ensemble de Paris comme les associations micro localisées et inscrites dans le PEDT (Projet Éducatif de Territoire) visant à contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque jeune Parisien, favoriser la socialisation et l'acquisition de l'autonomie, promouvoir une école de l'égalité des droits, renforcer la cohérence éducative entre le projet d'école, du collège ou du -lycée municipal et les projets péri et extrascolaires et associer et accompagner les parents. Dans le cadre de ce marché, la diversité des prestataires retenus par la DASCO, la DAC et la DJS permet d'assurer l'animation de la totalité des ateliers à des prestataires extérieurs en tenant compte des besoins spécifiques de chaque enfant, des rythmes pour les enfants en maternelle ou la prise en charge des enfants en situation de handicap par des équipes d'animateurs spécifiquement formés.

A travers une série de consultations (marchés publics et appels à projets), la DASCO exige des prestataires proposant leur candidature, que le contenu des activités conduites s'inscrive dans le nouveau projet éducatif territorial. La délibération proposée ce soir fait état de l'appel à projet lancé entre décembre 2017 et janvier 2018. Chaque dossier de proposition d'atelier a fait l'objet d'une analyse pédagogique approfondie de la part de la DASCO ainsi que d'un examen administratif, juridique et financier permettant d'évaluer à la fois la fiabilité des structures ayant présenté un projet, et les objectifs dans le projet éducatif territorial. L'ensemble des associations intervenant sur les écoles parisiennes et dans le 19^{ème} ne se limite évidemment pas à leur propre arrondissement même si beaucoup d'entre elles retenues pour la prochaine année scolaire y sont intégrées.

M. BOHBOT apprécie que la Mairie ait décidé depuis la rentrée 2014 de recourir aux associations afin de consolider ce dispositif. Cependant, en lisant les annexes jointes à la délibération, il a remarqué que les subventions par association ne précisent pas les écoles et, a minima, les arrondissements dans lesquels les ateliers sont organisés.

Mme MERZI confirme ces propos selon lesquels ces éléments ne figurent pas dans cette délibération qui est une délibération parisienne. Elle signifie toutefois que toute une série

d'associations interviennent au sein des écoles du 19^{ème} arrondissement et qu'au besoin, elle fournira les éléments manquants évoqués par M. BOHBOT.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

MM. Sergio TINTI, et M. Dan LERT co-rapporteurs :

7. 2018 DJS 168 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2018 du bassin-école du centre sportif Louis-Lumière (20e) et de la baignade dans le bassin de La Villette (19e).

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme SOLANS

Comme en octobre 2016, Mme SOLANS souhaite à nouveau exprimer sa fierté et sa satisfaction pour ce qui concerne la baignade naturelle et gratuite du Bassin de la Villette d'autant plus que l'édition 2017 a été un vrai succès, tant du point de vue de sa fréquentation et de son appropriation par une grande diversité d'habitantes avec 1 000 visiteurs par jour, que du point de vue sanitaire. Sur ce dernier point, sur toute la saison, il n'y a eu que 2 fermetures en raison de la qualité de l'eau. D'une manière globale, le système de surveillance s'est démontré efficace. Cette baignade est une bonne illustration de la politique de reconquête de la qualité de l'eau et des résultats positifs en la matière. L'impact de cette baignade dans le rapport à l'eau du canal est bien réel. Il s'agit bien d'un enjeu environnemental majeur tout autant que social au service de l'amélioration de la qualité de vie ainsi que de la résilience de la Ville, en particulier vis-à-vis des changements climatiques.

Avec le parc des Buttes-Chaumont ouvert la nuit et Paris-Plage enrichi d'une baignade, le 19^{ème} arrondissement devient plus agréable en été et ce travail devra être poursuivi autour des îlots et des parcours de fraîcheur avec plus de fontaines et de brumisateurs.

L'édition 2018 de la baignade sera plus longue avec plus de places de pataugeoire car c'est une véritable attente pour les enfants. Il y aura également, en amont, un nouveau dispositif de contrôle de la pollution qui permettra d'être encore plus réactif.

M. DAGNAUD se réjouit de la réussite de cette initiative engagée en 2014 et rappelle que cette année, l'ouverture de la baignade sera anticipée d'un mois, à partir du 16 juin avec une fermeture prévue le 9 septembre. Les horaires ont été légèrement décalés par rapport à l'année précédente, où l'on passe de 10h-20h à 11h-21h afin de tenir compte de la façon dont les Parisiennes du 19^{ème} arrondissement se sont approprié ce dispositif avec une réorganisation de l'offre de bassin. L'an dernier, il avait été prévu une place importante pour des bassins de baignade « adulte » mais au final, les espaces dédiés aux enfants ont été les plus utilisés. La mise a donc été doublée par la création de 2 pataugeoires et 2 bassins réservés aux petits enfants. Une réorganisation des flux d'accueil a également été effectuée permettant d'accueillir en simultané davantage de baigneurs que l'année dernière. Cette activité extérieure demeure toutefois assujettie aux conditions climatiques.

M. DAGNAUD rappelle que l'an passé, près de 60 000 Parisiennes ont profité de cette baignade en eau naturelle dont la qualité est régulièrement mesurée.

M. DAGNAUD annonce un vote global pour les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'inscriptions

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

8. V192018016 Vœu amendé déposé par le groupe écologiste et citoyen du 19e, relatif à l'ouverture à la promenade la petite ceinture dans le XIXe arrondissement
Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KONÉ, M. MADEC

Il existe 2 versions pour ce vœu, une présentée par Mme KONÉ et une autre, amendée, présentée par M. MADEC.

Mme KONÉ rappelle que la petite ceinture qui représente un espace de calme, de verdure et de convivialité est un lieu unique offrant de nombreuses opportunités. En friche depuis des années, elle est devenue avec le temps un espace riche en biodiversité ainsi qu'un corridor écologique. Son ouverture permettrait aux nombreux habitant.les de l'arrondissement, qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances, de profiter de cet espace de respiration. L'accès à un lieu de fraîcheur, de loisirs et de calme dans une ville dense comme Paris est essentiel en particulier durant l'été. En témoigne le succès de l'ouverture la nuit, en période estivale l'année dernière, du parc des Buttes Chaumont. Cela démontre que la réponse demeure insuffisante face à l'ampleur des besoins qui ne cessent de s'amplifier à mesure que les effets du réchauffement climatique se font sentir.

L'accord cadre entre la Ville et la SNCF a enfin permis, en début de mandature de donner les clés à la Ville. Toutefois, l'enchaînement des éléments n'est pas pour rassurant autant. En 2016, le comité de pilotage a adopté un plan programme qui précisait un calendrier d'ouverture des tronçons. Pour le 19^{ème}, un tronçon entre la rue Petit et le canal de l'Ourcq devait ainsi être ouvert. Un choix pertinent au regard de l'accessibilité du site et des connexions qu'il rend possible entre la trame verte et la trame bleue à travers le parc de la Villette et le canal de l'Ourcq. C'est aussi l'inscription dans une démarche globale de transformation de la petite Ceinture en lien avec le projet de la ferme du Rail, lauréate du concours « Réinventer Paris sur la petite Ceinture » dont l'ouverture est prévue en septembre 2019.

Avec les projets qui seront déployés au sein du bâtiment du 4 bis rue de l'Ourcq, les petites voûtes et la ballade ouverte sur la petite Ceinture, il y a une véritable opportunité de créer un pôle d'écologie urbaine en cohérence avec les investissements importants déjà réalisés dans ce quartier. Par ailleurs, c'est sur ce tronçon que, mandaté par la Ville, le collectif *les Aphrodites* a animé de juillet 2016 à janvier 2017 un chantier participatif *Station Désir* qui a confirmé la volonté des habitant.les de bénéficier de son ouverture.

Des réserves émergent aujourd'hui quant à la réalisation de ce projet du fait de la mitoyenneté d'un établissement confessionnel rue Petit et dont la sécurisation nécessiterait d'importants et coûteux travaux auxquels SNCF-Réseaux ne semblent pas disposés à participer.

En conséquence, l'ouverture de la petite Ceinture dans le 19^{ème} arrondissement se déplacerait sur le petit tronçon de 400 mètres situé au nord de la gare du pont de Flandre en 2019. Cette proposition ne correspond ni au plan programme présenté aux habitant.les, ni à la volonté citoyenne qui s'est exprimée au cours du processus de concertation.

Aussi, Mme KONÉ et son groupe sollicitent, pour 2019, l'ouverture du tronçon situé entre le pont Jean-Jaurès et le canal de l'Ourcq, en cohérence avec l'ouverture de la ferme du Rail afin de créer une promenade publique sur le tablier de la petite Ceinture, ainsi que la fixation d'un calendrier d'ouverture et de rattachement des portions de la petite Ceinture dans le 19^{ème} arrondissement incluant celle, entravée dans les Buttes-Chaumont afin d'agrandir le parc.

Dans un souci d'équité entre les quartiers, du nord au sud de Paris, Mme KONÉ sollicite un projet de qualité et d'ampleur identique aux aménagements prévus dans les autres

arrondissements concernés. La petite Ceinture doit s'ouvrir à tous.tes les Parisien.nes et devenir un laboratoire d'innovation écologique, sociale et citoyenne pour vivre mieux dans Paris.

M. MADEC reprend ce vœu en ajoutant que son amendement n'altère pas pour autant son esprit.

L'aménagement de la petite Ceinture du 19^{ème} n'est pas un long fleuve tranquille et a rencontré quelques difficultés pour différentes raisons :

- La mitoyenneté d'un établissement confessionnel sur le tronçon depuis la rue de Thionville jusque et vers la rue Petit, où les mesures de protection à prendre sont colossales.
- Il a été décidé d'un commun accord entre le collectif de la ferme du Rail, lauréat de l'appel à projet « Réinventer Paris » et la Ville de Paris que le chantier serait mené sur la petite Ceinture et les terres d'excavation évacuées par la petite Ceinture côté rue de Thionville ainsi que les matériaux amenés. D'un commun accord, le Maire du 19^{ème} arrondissement a proposé à la Maire de Paris d'aménager ce qui était le plus facile dans un futur raisonnable, c'est-à-dire le tronçon au droit de la gare pont de Flandre qui a été vendu par SNCF réseaux à un opérateur de spectacles. Ce lieu connaît un certain succès et il apparaît que dans un budget plus limité, il est possible d'ouvrir ce tronçon de 400 mètres, où il existe une rampe d'accessibilité à la hauteur de la gare Rosa Parks.

En conclusion, M. MADEC souscrit à la volonté de Mme KONÉ mais demande à ce qu'un effort supplémentaire soit fait à hauteur du tronçon de la rue de l'Ourcq et que soit saisie l'opportunité du chantier de la ferme du Rail puisque les voies sont comblées par le porteur de projet, afin de permettre l'accessibilité des camions qui alimentent le chantier. Il ne faut pas opposer l'aménagement à la hauteur de la gare pont de Flandre à celle du tronçon situé le long de la rue de l'Ourcq mais se mobiliser et convaincre la Mairie de Paris afin de rendre accessible le tronçon de la rue de l'Ourcq à l'issue du chantier de la ferme du Rail qui se terminerait à l'automne 2019.

M. DAGNAUD rappelle que la petite Ceinture doit pouvoir s'ouvrir partout, y compris dans les quartiers populaires du 19^{ème} arrondissement, et qu'il ne faut pas opposer les quartiers entre eux. Il reste favorable à ce que soit ouvert dans les meilleurs délais le tronçon évoqué, Thionville-Ourcq, en prenant appui sur le programme de la ferme du Rail. Il ne faut pas non plus perdre de vue la perspective le moment venu d'ouvrir un tronçon au droit du parc des Buttes-Chaumont.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu amendé au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

9. V192018017 Vœu déposé par MM. François Dagnaud, Roger Madec, Dan Lert et Sergio Tinti, relatif à l'entretien des plans d'eau du Bassin de la Villette, du canal de l'Ourcq et du canal Saint-Denis.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD mentionne que les rives des canaux sont animées mais sont parfois aussi abîmées. Ces dernières années, les services de la Propreté ont su adapter leurs dispositifs d'intervention sur un rythme saisonnier qui tient mieux compte de la fréquentation aux beaux jours. Le même travail est à faire sur l'entretien des plans d'eau qui suscite des remarques et

des interpellations légitimes. A cet égard, il est nécessaire de renforcer les dispositifs d'intervention et de nettoyage des plans d'eau, c'est l'objet de ce vœu qui prévoit également que les péniches concessionnaires soient encouragées à assumer les responsabilités figurant en bonne et due forme dans les conventions dont elles bénéficient pour nettoyer les zones ingrates qui séparent les quais des péniches – avec la revendication que les plans d'eau du 19^{ème} arrondissement puissent bénéficier, dès que possible, de l'expérimentation de poubelles flottantes prévue sur d'autres sites parisiens et inciter les équipes de la DPSP la brigade des incivilités- à être encore plus réactives sur la verbalisation des jets de déchets à la surface de l'eau –.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

10. V192018018 Vœu déposé par MM. François Dagnaud, Roger Madec, Jérôme Amory et Sergio Tinti, relatif à la lutte contre la pollution sonore liée aux événements et aux rassemblements sur la place de la bataille de Stalingrad et autour du bassin de la Villette
Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. AMORY, Mme SOLANS

M. AMORY tient à appeler l'attention des élu.es sur les changements qu'a connus le bassin de la Villette grâce à de nombreux porteurs de projets, urbains, culturels, associatifs. Il donne aujourd'hui à voir le meilleur d'une ville et d'un arrondissement qui a su reconquérir ses berges. C'est probablement aussi le fruit de l'engagement permanent de l'élu délégué du Maire sur ce quartier, M. AMORY se félicite de la réussite récente de l'opération « Paris respire » qui permet aux passants, aux cyclistes, aux poussettes de reconquérir les rues sur cette partie de l'arrondissement. Cette nouvelle dimension du bassin est encore plus évidente l'été : Paris-Plage, bassins de baignade, événements festifs. Aujourd'hui, la place de la Bataille de Stalingrad et le bassin sont devenus une vraie scène à ciel ouvert avec des événements culturels, musicaux ou parfois revendicatifs. Plus largement, tout au long de l'année, les Parisien.nes s'y pressent pour des moments de détente. Mais ce dynamisme a une conséquence : le bruit très présent jusque dans les logements empêche de dormir ou dérègle le rythme des enfants et des adultes. Une étude de Bruitparif en 2015 sur le canal Saint Martin avait fait état les soirs d'un niveau d'exposition en façade dépassant les 60 dB. C'est très important, même si les problématiques peuvent être ressemblantes sans être identiques. Il ne s'agit pas d'une crispation conservatrice le sujet doit être considéré sérieusement et l'exigence est de trouver un équilibre. La fête peut vivre sans pour autant empêcher les riverains de vivre. Afin d'anticiper, mesurer prévenir et organiser la médiation, un plan de lutte contre les risques de pollutions sonores spécifique au bassin de la villette doit être proposé. Dans ce vœu, 5 axes sont proposés :

1° Que Bruitparif, l'observatoire du bruit en île de France, soit missionné pour étendre ses outils de mesure sur le bassin de la Villette ;

2° Qu'un outil puisse être développé qui préviendrait en temps réel les acteurs, les commerçants et les organisateurs d'événements qu'ils dépassent les seuils de tolérance en termes de bruit ;

3° Que soit encouragé le développement de l'application Ambicity qui a été développée avec le soutien de la Ville par l'Institut national de recherches en informatique et en automatique

(INRIA) qui permettrait d'obtenir des mesures individuelles et collaboratives de la pollution sonore ;

4° Que soit rédigée une charte de partage des usages. Ce qui permettrait de préciser des critères d'horaires et de volumétrie sonore sur ce périmètre qui conditionnerait l'accord formulé par la Ville de Paris à l'organisation de manifestations et d'évènements au respect de cette charte ;

5° Que des outils utiles, certes contraints réglementairement, comme la prévention du bruit dans l'environnement, puisse évoluer et intégrer la problématique des nuisances sonores induites par l'occupation spontanée, réglementée ou organisée de l'espace public.

Mme SOLANS, qui est aussi en charge de ces problématiques souhaite rappeler le cadre du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) qui est défini par le Code de l'environnement et qui concerne exclusivement le trafic routier, ferroviaire et aérien et les infrastructures de transport en général. La problématique du bruit est effectivement une préoccupation majeure des Parisien.nes, un véritable enjeu sanitaire introduit dans le plan « Paris Santé Environnement ». Le trafic routier arrive en première position pour ce qui concerne les émissions sonores dans Paris. Un plan est à l'étude pour travailler des enrobés phoniques dans toutes les parties du périphérique où il y a des riverains. Si le PPBE est encadré par ce Code de l'environnement, il n'est pas question de nier l'importance de la lutte contre tous ces divers bruits qui ont été cités et qui sont particulièrement ressentis dans des quartiers comme le bassin de la Villette. La Ville de Paris ainsi que la Préfecture de police travaillent aujourd'hui avec d'autres outils contre les nuisances de voisinage et en particulier dans le cadre du Conseil de la nuit. Il existe aujourd'hui un projet avec Bruitparif qui est en cours au niveau parisien, concernant la mesure et l'aide à la gestion sonore de quartiers dits festifs à Paris. Ce projet a commencé à débiter grâce à l'identification de cinq quartiers et intégrer le bassin de la Villette et la place Stalingrad est en totale cohérence. La densité d'activités autour et sur le bassin ainsi que sur la place est énorme, cela génère une pollution sonore importante sur laquelle il faut se pencher.

Bruitparif a développé un système de multi capteurs à 360° appelé les Méduses permettant de réaliser des images sonores en temps réel sur Internet et de voir les dépassements sonores sur un site donné.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

11. 2018 DLH 97 Réalisation 2 bis rue de l'Ourcq (19e) d'un programme de création .de 5 logements étudiants PLUS - Modification de la garantie de la Ville (365.586 euros) demandée par REHABAIL

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

12. 2018 DFPE 13 Soutien à la parentalité tout au long du parcours des familles - Subventions (54.000 euros) à six associations, dont deux avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

13. 2018 DFPE 56 Subvention (48.546 euros) et avenant n° 2 à l'association Les 19e Rugissants (19e) pour la Crèche parentale La Maison des Lutins (19e).

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Fatoumata KONÉ, rapporteure :

14. 2018 DAJ 4 Subvention (1721,28 euros) à l'association CASP-ARAPEJ qui gère les Points d'accès au droit (PAD) des 15ème et 19ème arrondissements pour l'accueil de deux services civiques en 2018

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

[Entrée de M. CHERFA]

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

15. 2018 DAC 25 Subventions (1.050.000 euros) et avenants à conventions avec les lieux de création et de diffusion du 18e et 19e arrondissements.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

16. 2018 DAC 94 Subvention (6.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

MM. Roger MADEC et Dan LERT, co-rapporteur :

19. 2018 DLH 83 Réhabilitation Plan Climat Énergie de 17 logements 10-20, rue Cité Saint Chaumont (19e) par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf). Octroi de garantie.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

20. 2018 DLH 113 Réalisation 148-150, boulevard de la Villette (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par France Habitation

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

21. 2018 DDCT 38 Approbation de la convention Régionale de Développement Urbain entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

22. 2018 DLH 112 Terrain communal 114-116 rue de la Haie Coq, 36-38 avenue de la Porte d'Aubervilliers (19e) - Mise à disposition des terrains au profit de la SCI FAIMIN et de la SEM Plaine Commune Développement

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

23. 2018 DVD 41 Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'évènementiel dans Paris intramuros.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

MM. Adjil AHOUDIAN et Jérôme AMORY, co-rapporteurs :

24. 2018 DPSP 1 Subventions (264 280 euros) et conventions à 16 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Mahor CHICHE et Mme Karine GAUTREAU, co-rapporteurs

25. 2018 DDCT 70 Mise en œuvre du projet «Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires » voté au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de huit locaux associatifs (652 092 euros)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Gabriel GAU

26. 2018 DJS 141 Subventions (18.000 euros) et une convention annuelle d'objectifs, au titre de la jeunesse, avec 5 associations (19e).

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Karine GAUTREAU et M. Adjil AHOUDIAN, co-rapporteur :

27. 2018 DDCT 68 Subventions (341 500 euros) à 63 associations pour le financement de 65 projets sur les quartiers populaires parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2018.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

28. 2018 DDCT 69 Subventions (115 477 euros) à quatorze associations et un bailleur social situés en quartiers populaires.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

29. 2018 DDCT 71 Subventions de 286 700 euros à 48 associations porteuses de 61 emplois d'adultes relais en quartiers populaires

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

30. 2018 DDCT 72 Subventions (63 100 euros) à 9 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

31. 2018 DDCT 73 Subventions (20 000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Séverine GUY et M. Mahor CHICHE, co-rapporteur

32. 2018 DAE 185 Budget participatif "Aide aux personnes en situation de précarité" » Subventions (111.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre de la mise en œuvre du projet du budget participatif

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoir écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Dan LERT, rapporteur :

33. 2018 DVD 27 Port de plaisance de Paris Arsenal et halte nautique du Bassin de la Villette. Avenant n°2 au contrat de délégation de service public avec la société FAYOLLE MARINE.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

34. 2018 DAC 130 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Fetart (19e).

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : dont pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

35. 2018 DAC 211 Subvention (46.500 euros) à 6 associations au titre de l'aide au court-métrage.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

36. 2018 DAC 493 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Noël Rota dit Helno, 13 rue de l'Ourcq (19e)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Sophie MINDAY, rapporteure :

37. 2018 DPE 11 Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du PLPDMA parisien.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS, rapporteure :

38. 2018 DDCT 43 Subventions (265.000 euros) à 22 associations, 10 conventions et 7 avenants aux conventions, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 5 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Délibérations départementales transmises au Conseil d'arrondissement pour information (non soumises au vote) :

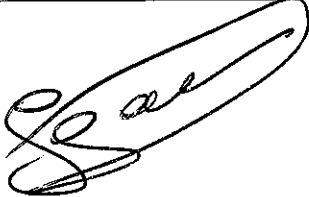

39. 2018 DASCO 8-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires (55 694 euros), subventions (318 333 euros) et subventions pour travaux (463 630 euros).

40. 2018 DASES 79-G Subvention (18.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e)

41. 2018 DASES 126-G Subventions (228.030 euros) à 13 associations, conventions et avenants avec huit d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 21h30.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le jeudi 22 mai 2018 à 20h00.

Le Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
 Gabriel GAU	 François DAGNAUD